

# Enlever les « embâcles » ?

## Histoire d'un mot

Philippe Millet

« Mal nommer les choses, c'est  
ajouter au malheur du monde. »

Albert Camus

Après les inondations du 9 septembre 2002, un mot a fait florès ; le mot « *embâcles* ». Dans les journaux, les rapports officiels, les discours des élus, on ne parlait que d'enlever les « *embâcles, ces troncs d'arbres ou grosses souches charriées par les crues*<sup>1</sup> ». Cet usage du mot *embâcle* nous a étonnés car jusqu'alors nous l'avions associé aux glaces qui, en s'agrégeant, obstruent la rivière. Nous avons couru à nos dictionnaires pour en avoir le cœur net.



Un Petit Larousse de l'année 1990 indique : « *Amoncellement de glaçons sur un cours d'eau.* » Même constat dans le Grand Larousse encyclopédique de 1984 : « *Obstruction du lit d'un cours d'eau, d'un détroit, par amoncellement anormal de glace flottante. Les embâcles, véritables digues de glace compacte, se forment pendant les hivers rigoureux. Ils commencent par une couche de glace superficielle produite par les glaçons charriés ; d'autres glaçons s'accrochent aux premiers et finissent par s'étendre de la surface jusqu'au fond de l'eau...* » Plus ancien, le fameux Larousse Universel de 1922 donne la même définition que le Petit Larousse.

Le Dictionnaire de l'Académie Française, 1986, stipule : « *Obstruction d'un cours d'eau par une accumulation locale de glaçons.* »

Notre étonnement va croissant. Pourquoi tout à coup cette nouvelle utilisation du mot ?

Pour nous rassurer, nous recherchons dans les textes officiels des préfetures, des conseils

généraux et des ministères, sur Internet, quel est l'usage donné au mot *embâcle* par les organismes officiels<sup>2</sup>. À notre grande surprise, il est employé au sens de « bois entravant le lit d'une rivière ». En voici deux illustrations.

La préfecture des Pyrénées Orientales évoque « *le bouchon créé par des branches, troncs d'arbres et détritrus qui se bloquent dans le cours d'eau* ».

La préfecture du Loir et Cher va jusqu'à distinguer plusieurs types d'embâcles, ces « *accumulations de dépôts de matériaux flottants charriés par le cours d'eau* :

- *embâcles créées par des troncs et des branchages dérivant coincés sur un obstacle (pilier de ponts, chaussées de moulins...),*
- *embâcles créées par les arbres tombés en travers du lit,*
- *embâcles retenues par les atterrissements (dépôts d'origine naturelle qui résultent d'un ralentissement local du courant) et les îlots de végétation qui se développent dans le lit*<sup>3</sup>.

Avec ces exemples institutionnels, nous avons l'impression de nous trouver devant un consensus général. Force est de constater que l'usage courant du mot ne va pas dans le sens des dictionnaires et que les embâcles qui obstruent le lit du Gardon, encombrant les berges, ne sont plus des blocs de glaces mais bel et bien des arbres. Seul le ministère de l'Environnement reste fidèle au sens défini par les dictionnaires.

<sup>1</sup> *Horizon Sud*, publication du Conseil régional Languedoc-Roussillon n° 11, octobre 2002

<sup>2</sup> Voir leurs sites Internet

<sup>3</sup> Attention, si le mot est parfois employé au féminin comme ci-dessus, *embâcle* est bien un nom masculin

S'agirait-il d'une nouvelle façon de s'exprimer, initiée par un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur à la façon de la *Novlangue* de Georges Orwell dans « 1984 » ?

Mais en poussant plus loin notre enquête, nous découvrons des avis plus nuancés.

Le conseil général du Var a une définition plus subtile: « *Par définition, c'est l'obstruction du lit de la rivière. Par extension, ce sont les arbres tombés dans la rivière entravant plus ou moins le lit et contre lesquels peuvent venir s'accumuler bois dérivant et déchets divers.* »

Et mieux encore, le CRENAM<sup>4</sup> de l'Université Jean Monnet de St-Etienne reconnaît bien qu'un embâcle est un barrage de glaçons mais que « *par extension, le terme désigne tout barrage constitué naturellement par des troncs d'arbres, des branchages* ».



Ces nouvelles définitions nous poussent à approfondir encore et à aller consulter Le Grand Robert, le Littré et le Dictionnaire historique de la langue française Le Robert.

Le Grand Robert 2001 cite: « *Obstruction d'un cours d'eau par une cause quelconque (1755). Obstruction par amoncellement de glaçons (1836).* » Le contraire étant la *débâcle*, qui signifie depuis 1690 la rupture des glaces dans un cours d'eau et, au sens figuré, représente la confusion, l'effondrement soudain.

Le Littré (1872) donne deux acceptions. « *Terme de Ponts et Chaussées: amoncellement de glaçons qui barre un cours d'eau. Terme d'Eaux et Forêts: tout embarras dans les eaux, ruisseaux et rivières.* »

D'après Le Robert historique de la Langue française, au 16<sup>e</sup> siècle, *embâcle* - issu du verbe *bâcler* - signifie embarras. Et *bâcler* signifie « *fermer (une porte ou une fenêtre) avec une barre de bois ou de fer* », d'où fermer en général. Puis ce sens est sorti d'usage, y compris dans sa spécialisation technique de « *barrer l'accès d'un port, d'un cours d'eau* » (1690), sauf dans l'argot du 19<sup>e</sup> siècle « *bâcler la lourde* ». De l'idée de fermeture, on est passé au sens familier d'« *expédier un travail à la hâte, avec négligence* ».

Nous y voilà! Résumons.

L'embâcle, d'abord employé au sens d'*embarras*, s'est d'abord limité au sens concret de « *ce qui fait obstacle à la navigation d'un cours d'eau (1755)* », puis s'est restreint à « *la formation d'un amoncellement de glaçons obstruant un cours d'eau (1838)* ».

L'usage actuel du mot embâcle semble au premier abord revenir à l'usage qui en était fait aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire d'obstacles de diverses natures qui entravent le débit d'un cours d'eau; et le bois, les arbres en font bien partie.

Ouf! Notre inquiétude commence à se dissiper. Nos élus et nos hauts fonctionnaires n'ont pas oublié la langue française! Simplement, cette acception du mot est revenue à la mode.



Pourtant, en évoquant ce sujet avec Bernard Cabannes, ingénieur forestier au CRPF<sup>5</sup> et résident à St-André de Valborgne, il relève que dans son métier, ce sens n'a jamais disparu mais il signale qu'on l'emploie, en ce moment, à contre sens.



Passerelle à L'Estréchure, 9 septembre 2002 - photo Bernadette Macquart

En résumant son propos, on pourrait dire que « *les embâcles ne sont pas les arbres emportés par la crue mais tout ce qui fait obstacle au libre écoulement de l'eau et à ce qu'elle transporte* », et donc au passage des arbres arrachés par la crue. Cette définition rejoint celle du 18<sup>e</sup> siècle: « *ce qui fait obstacle à la navigation dans un cours d'eau.* »

Dans ce sens large, « enlever les embâcles » serait une tâche gigantesque et même non souhaitable car nettoyer la rivière de tous les obstacles gênants sur ses zones d'étalement en période de crue entraînerait la suppression de tous les arbres sur les berges, des piles de pont, etc., et tout cela pour une crue tous les trente ans.

On relève ici toute l'ambiguïté de ces définitions car, suivant le moment où on les prend, ces arbres arrachés sont soit flottants (ils ne sont pas encore des embâcles), soit bloqués, ils peuvent alors s'agréger aux obstacles existants et deviennent eux-mêmes une partie des embâcles. Ceci contribuera peut-être à mettre tout le monde d'accord sur la définition actuelle du mot.



Pour comprendre ces changements de sens au cours des siècles, il faut imaginer ces amoncellements de glaces sur les fleuves et les rivières qui ont tant impressionné les observateurs aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles<sup>6</sup> (grandes débâcles de la Loire, de la Seine et du Rhin) et imposé son

sens contemporain au mot embâcle. On peut supposer que l'absence de ces glaces sur les grands cours d'eau aujourd'hui est liée pour la plus grande partie au réchauffement du climat en Europe, à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, sans préjuger des causes de ce phénomène.

Par ailleurs, autrefois, les bords des rivières étaient nettoyés par les animaux qui pâturaient et par les habitants qui utilisaient le bois pour le chauffage et bien d'autres usages qui ont disparu. Par exemple, on confectionnait des sabots avec le bois de l'aulne (il y avait deux sabotiers à L'Estréchure vers 1920), des charrettes et brouettes avec le bois du frêne ou de l'acacia, pour ne parler que des arbres présents sur les berges. « *Le bois était un produit envié, c'est aujourd'hui une charge* » constate Bernard Cabannes.

L'histoire de ce mot montre que la langue est bien vivante, qu'elle s'adapte aussi bien au changement climatique qu'à l'évolution des usages, et qu'elle ne peut être figée une fois pour toutes. Sans doute, les dictionnaires en prendront-ils acte dans leurs prochaines éditions.

Cette petite enquête nous a permis de revisiter un passé disparu et nous a emportés loin des « embâcles » de la vie quotidienne. ■

<sup>4</sup> Centre de Recherche sur l'ENvironnement et l'AMénagement

<sup>5</sup> Centre Régional de la Propriété Forestière

<sup>6</sup> « Nous trouvâmes Paris dans les affres d'un terrible hiver. La Seine était gelée, l'embâcle déjà parfait. Des promeneurs intrépides cheminaient d'une rive à l'autre sur la surface tourmentée du fleuve. » Georges Duhamel. *Inventaire de l'abîme*. Autobiographie 1884 -1901. éd. 1944.

### À propos d'embâcles et de débâcles

Les embâcles les plus fréquents sur les grands cours d'eau sont le fait de l'englacement. Les rivières charrient des glaçons qui ralentissent voire bloquent l'écoulement. Les glaçons se soudent alors, constituant un obstacle à partir duquel s'accumulent les radeaux de glace en provenance de l'amont. Une véritable carapace de glace recouvre le cours d'eau et remonte vers l'amont à des vitesses pouvant atteindre 25 km/j, sur le Rhin par exemple.

Les crues de débâcle [...] se produisent lorsque l'embâcle cède brusquement. Le phénomène s'observe chaque année au printemps sur les cours d'eau si-

bérien. Les eaux libérées déferlent vers l'aval et provoquent de redoutables inondations comme ce fut le cas sur le Rhin en février 1784. Les eaux ont atteint cette année-là les plus grandes hauteurs connues avec 12,6 m à Cologne (contre 9,6 m, maximum mesuré depuis).

Cependant les plus grandes catastrophes liées à des débâcles ne sont pas associées à des barrages de glace. Ainsi c'est un barrage d'éboulis qui céda en 1915 dans les Andes péruviennes. Les 2 Ma de m<sup>3</sup> d'eau accumulés à l'arrière du barrage se sont déversés brutalement dans la vallée avec des débits moyens de 45 000 m<sup>3</sup>/s et une lame d'eau qui avait encore 10 m de hauteur, 600 km à l'aval. En août 1929, c'est

une langue glaciaire qui céda dans l'Himalaya. À Grenoble, en 1214, une inondation causa la mort de milliers de personnes. La crue, très brutale, a été provoquée par la rupture de cônes d'alluvions construits par des torrents et en arrière desquels s'était développé un lac. Et, pour terminer, la plus grande catastrophe connue fut celle de l'Indus, en juin 1841. Un barrage naturel, lié à un glissement de terrain, barra l'Indus au pied du Nanga Parbat. Il céda et la débâcle aurait généré un débit d'environ 100 000 m<sup>3</sup>/s et une lame d'eau de 24,5 m de hauteur.

Extrait du site du CRENAM  
www.univ-st-etienne.fr/crenam/